

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0095**

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 30 mars 2015****Décision n° CP-2015-0095**

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Le périmètre géographique de la Métropole de Lyon connaît de grands chantiers pilotés par différents maîtres d'ouvrage. L'activité quotidienne des différents aménageurs, concessionnaires de réseaux et plus généralement des occupants du domaine public, est continue. Compte tenu des impacts prévisibles sur les conditions de circulation, la direction de la voirie poursuit la démarche d'analyse et de coordination des maîtres d'ouvrages afin de minimiser les impacts en proposant des alternatives et des mesures d'accompagnement des usagers.

Ce marché sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Ce marché comporterait un engagement de commandes annuel minimum de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes reconduites.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission d'appel d'offres compétente.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres compétente de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, pour un montant minimum de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2015, 2016 et éventuellement 2017, 2018 et 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.**